

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 24 Mai à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Patrick GUILBAUDEAU, M. Alain DESGRE, Mme Annaïg MESTRIC, Mme Maryvonne LE GAL, M. Bernard BASTIER, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, Mme Chantal DEMANGEON, Mme Estelle MORIO, M. Henri-Philippe LAMY, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, M. Régis KERDELHUE

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme Sonia CAROFF à Mme Françoise BALLESTER
M. Gwenaël COURTET à M. Christian GUEGUEN
Mme Françoise HENRIQUEZ à Mme Arlette BUZARE
Mme Isabelle LOISEL à M. Henri-Philippe LAMY
Mme Gaëlle LE BOUHART à Mme Anne-Marie GARANGE
M. Jean-Jacques MARTEIL à M. Jacques GREVES
M. Hugues DEVAUX-MARKOV à M. Joël DANIEL

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	17 mai 2022
Date de l'affichage	18 mai 2022
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	26
Nombre de votants	30

2022 37 Subventions 2022

Rapporteur : P. Jacqueminot

Les dossiers de demande de subventions ont été déposés au mois de mars auprès du service manifestation.

Ces demandes ont fait l'objet de discussion au sein de chaque commission.

Les montants proposés par les commissions représentent un total de 56 745,00 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission travaux, urbanisme, environnement, transitions et sécurité du 12 avril 2022 ;

VU l'avis de la commission des affaires sociales et emploi du 21 avril 2022 ;

VU l'avis de la commission culture, animations, jumelages et manifestations du 3 Mai 2022,

VU l'avis de la commission éducation, jeunesse et sports du 10 Mai 2022,

VU l'avis de la commission administration générale, finances, ressources humaines et relations avec les partenaires institutionnels en date du 12 mai 2022,

AUTORISE le versement des subventions aux associations.

Madame Estelle MORIO ne prend pas part au vote.

Monsieur Henri-Philippe LAMY ne prend pas part au vote (procuration de Mme Isabelle LOISEL)

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Guidel, le 25 Mai 2022

Le Maire,

Joël DANIEL

